



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, MOZGALA, RAMACKERS
Excusés : M. BEZIA, LE PRUNENEC

PV du 9 novembre 2021

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matchs de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon

Fermeture du stade Gaston Cornu jusqu'au 7 novembre 2021.

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix

Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.

L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.



Arrêté Municipal de la Mairie de Saint Michel sur Orge

Fermeture du terrain Lucien Simon jusqu'au 14 novembre 2021 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Dourdan

Réouverture du terrain d'honneur du stade Maurice Gallais à partir du 5 novembre 2021.

Courriel de la Mairie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :

Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.

U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

1^{er} et 11 novembre 2021

25 décembre 2021

1^{er} janvier 2022

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Les vacances de Noël du samedi 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint Michel sur Orge

Fermeture du terrain Lucien Simon le dimanche 21 novembre 2021.

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du terrain Château Gaillard du 4 novembre au 15 novembre 2021.

Courriel de la Mairie d'Ollainville

Les terrains seront fermés jusqu'au 22 novembre 2021.

COUPES

Seniors Essonne Cadrage avant seizième de finale se jouera le 14 novembre 2021

Le Deuxième tour de la Coupe District Seniors se jouera le 14 novembre 2021

U14 Cadrage avant seizième de finale se jouera le 27 novembre 2021

U16 Cadrage avant seizième de finale se jouera le 28 novembre 2021

Vétérans Cadrage avant seizième de finale se jouera le 28 novembre 2021

+45 ans Cadrage avant huitième de finale se jouera le 28 novembre 2021

Exempts Challenge + 45 ans : Longjumeau FC, Ris Orangis US et St Michel FC 91



CALENDRIERS

Compte tenu de l'avancée des différents championnats, la Commission ne peut plus accepter d'engagements supplémentaires à compter du 11 octobre 2021.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

CDM

Plateau Saclay ES

Retour du dossier de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du 2 novembre 2021.

Les rencontres à domicile de l'équipe CDM évoluant en D2 auront lieu sur le terrain de la Cour Roland à Jouy en Josas.

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Gif Sfoc

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D1 auront lieu au stade Courcelle (terrain synthétique).

Milly Gatinais FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D2/B auront lieu au stade Municipal à Maisse (terrain en herbe).

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Milly Gatinais FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/A auront lieu au stade Clovis Lelong 1 à Milly la Forêt (terrain en herbe).

Vétérans

Plateau Saclay ES

Retour du dossier de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du 2 novembre 2021.

Les rencontres à domicile de l'équipe Vétérans évoluant en D4/4 auront lieu sur le terrain de la Cour Roland à Jouy en Josas.



FOOT FEMININ

Match n° 24074546 du 16 octobre 2021

Morangis Chilly FC 1 / Ste Geneviève Sports 1 * U15 F A 8 * Poule B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 28 octobre 2021.

Ladite Commission dit match perdu par forfait à Ste Geneviève Sports : (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à Morangis Chilly (3 points, 5 buts).

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Ste Geneviève Sports 1.

Amende réglementaire à Ste Geneviève Sports pour forfait.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Gif Sfoc 1 / Grigny FC 1 * Essonne

Palaiseau US 1 / Montgeron ES 1 * Essonne

Saclas Méréville US 1 / Itteville-Ballancourt 1 * Essonne

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Brunoy FC 2 / Juvisy Académie 1 * District

Longjumeau FC 2 / Arpajonnais RC 2 * District

Mennecy CS 2 / Boussy-Quincy FC 2 * District

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Palaiseau US 1 / Montgeron ES 1 * Essonne

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24144318 du 14 novembre 2021

Courcouronnes FC 1 / Dourdan Sports 1 * Essonne

Courriel de Courcouronnes FC.

Vu le motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 9 janvier 2022.

Match n° 24144320 du 14 novembre 2021

Evry Courcouronnes AS 1 / Arpajonnais RC 1 * Essonne

Courriel d'Evry Courcouronnes AS.

Vu le motif invoqué, la Commission fixe la rencontre à 16 h.

CHAMPIONNAT SENIORS

Situation financière des clubs

Epinay Athletico FC

Conformément aux dispositions de l'article 3.7.1 du RSG du DEF, le club d'Epinay Athletico FC est sanctionné de la perte d'un point au classement :

Rencontres Seniors :



Tremplin Foot 2 / Epinay Athletico FC 1 * D3/3* du 10 octobre 2021 : -1 pt.
Epinay Athletico FC 1 / Aigle Fertoise 1 * D3/B* du 24 octobre 2021 : -1 pt.
Verrières le Buisson 2 / Epinay Athletico FC 1 * D3/B* du 7 novembre 2021 : -1 pt.
Epinay Athletico FC 2 / Draveil FC 3 * D5/C * du 10 octobre 2021 : -1 pt.
Lissois FC 3 / Epinay Athletico FC 2 *D5/C * du 7 novembre 2021 : -1 pt.

FMI NON PARVENUE DU 24 OCTOBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D2/B

Linaz Montlhéry ESA 3 / Ris Orangis US 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 16 novembre 2021.

FMI NON PARVENUES DU 7 NOVEMBRE 2021

D2/B

igny AFC 3 / Soisy sur Seine AS 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Morangis Chilly FC 3 / Boussy-Quincy FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/A

Boussy-Quincy FC 1 / VYC 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Villabé ETS 1 / Bondoufle AMC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende à Villabé ETS pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

D3/B

Tremplin Foot 2 / Savigny Foot CO 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 7 novembre à jouer le 28 novembre 2021

Aigle Fertoise 1 / Port. Ris Orangis 1 * D3/B

Match remis du 31 octobre 2021 à jouer le 28 novembre 2021

Epinay Athletico FC 2 / Janville Lardy ASL 2 * D5/C

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Gif Sfoc 1 / MNVDB FC 1 * D2/A

Etampes FC 3 / Coudraysien FC 1 * D5/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny Foot CO 1 / Palaiseau US 2 * D1

Accord de la Commission.

Angervilliers

Retour du PV de la décision du Comité d'Appel en Charge des Affaires Courantes du 26 octobre 2021.

La Commission enregistre la décision dudit Comité.

Match n° 23751357 du 24 octobre 2021

Longjumeau FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements, en date du 28 octobre 2021.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et confirme le résultat de la rencontre :

Longjumeau : (0 point, 0 but)

MNVDB : (3 points, 3 buts)

Match n° 23553630 du 24 octobre 2021

Port. Ris Orangis 1 / Tremplin Foot 2 * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements, en date du 28 octobre 2021.



La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit :
match perdu par forfait à Tremplin Foot (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à Port. Ris Orangis (3 points, 5 buts).

Amende réglementaire à Tremplin Foot pour forfait.

Match n° 23751560 remis au 31 octobre 2021

Plateau Saclay ES 1 / Orsay Bures FC 2 * D4/A

Courriel d'Orsay Bures FC.

Rapport de l'Arbitre. Remerciements.

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le score de la rencontre 3 / 5 pour Orsay Bures FC.

Match n° 23553638 du 7 novembre 2021

Janville Lardy ASL 1 / St Michel FC 91 1 * D3/B

Courriel de Janville Lardy ASL, du 4 novembre 2021,

nous avisant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Janville Lardy ASL.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 24 OCTOBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D1

Montgeron ES 5 / Fontenay Vicomte FR 5

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 5 novembre 2021 à 14 h 40.

TI 72 h du 7 novembre à jouer à une date ultérieure

VYC 5 / Epinay S/ Orge SC 5 * D1

Match n° 23873243 du 7 novembre 2021

Plateau Saclay ES 5 / Villabé ETS 5 * D2

Demande de Plateau Saclay ES de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Demande traitée par le Secrétariat.

La Commission reporte la rencontre au 28 novembre 2021.

COUPE ESSONNE U14

FMI NON PARVENUES DU 6 NOVEMBRE 2021

Courcouronnes 1 / Trois Vallées 1



1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

Janville Lardy 1 / Jeunesse Etampoise 1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

Match n° 24120931 du 6 novembre 2021

Sud Essonne 1 / VYC 1

Courriel de Sud Essonne, du 5 novembre 2021 à 10 h 32, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

L'équipe de VYC 1 est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 24120946 du 6 novembre 2021

Soisy sur Seine AS 1 / Athis-Mons USO 1

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le forfait d'Athis-Mons USO 1.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Amende réglementaire à Athis-Mons USO.

Frais d'arbitrage à la charge d'Athis-Mons USO (Art. 9.1 du Règlement de la Coupe).

L'équipe de Soisy sur Seine 1 est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 24120950 du 6 novembre 2021

Ulis CO 1 / Bondoufle AMC 1

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le forfait de Bondoufle AMC 1.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Amende réglementaire à Bondoufle.

Frais d'arbitrage à la charge de Bondoufle (Art. 9.1 du Règlement de la Coupe).

L'équipe des Ulis CO 1 est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U14

Demande de changement de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 3 / SGSSP 1 * D3/B

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure et d'installation via Footclubs avec accord des deux clubs

Linass Montlhéry ESA 1 / Fleury 91 FC 2 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Etampes FC 1 / Arpajonnais RC 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23532676 du 2 octobre 2021

Draveil FC 1 / Ulis CO 1 * D1

Retour du dossier du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 26 octobre 2021.

Ledit Comité confirme la décision de première instance ayant dit match perdu aux Ulis par forfait :

Draveil FC : 3 points – 5 buts

Ulis CO : -1 point – 0 but

Amende réglementaire aux Ulis CO pour forfait.

Match n° 23534862 du 16 octobre 2021

Evry FC 4 / Mennecy CS 2 * D3/A

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat : 1-10 pour Mennecy CS.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 19 octobre et 26 octobre 2021).

La Commission dit match perdu par pénalité à Evry FC 4 (-1 point, 0 but), Mennecy CS 2 (3 points, 10 buts)

1^{er} avertissement à Evry FC pour non-connaissance des identifiants.

Amende réglementaire à Evry FC.

En cas de récidive au cours de la saison, Révélation FA 1 sera mis hors championnat (art. 44 du RSG du DEF).

Match n° 23534708 du 23 octobre 2021

Morsang sur Orge FC 1 / VYC 1 * D2/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 28 octobre 2021.

Ladite Commission, par ces motifs, dit match perdu par forfait à Morsang sur Orge (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à VYC (3 points, 5 buts).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Morsang sur Orge.

Amende réglementaire à Morsang sur Orge pour forfait.

Match n° 23534972 du 23 octobre 2021

Ulis CO 2 / Fleury FC 91 3 * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 28 octobre 2021.

Ladite Commission, par ces motifs, dit match perdu par forfait aux Ulis (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à Fleury (3 points, 5 buts).

Amende réglementaire aux Ulis pour forfait.

Match n° 23532884 du 13 novembre 2021

Mennecy CS 1 / Bondoufle AMC 1 * D2/A



Courriel de Bondoufle AMC.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 11 décembre 2021.

Match n° 23532886 du 13 novembre 2021

Massy FC 2 / Morangis Chilly FC 1 * D2/A

Courriel de Morangis Chilly FC.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 11 décembre 2021.

Match n° 23533529 du 13 novembre 2021

Révélation FA 1 / MNVDB-Villejust * D4/C

Demande de Révélation FA d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

Le match retour aura lieu le 19 mars 2022 au stade Jean-Louis Moulin 1 à Evry.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 24 OCTOBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D4/A

Morsang sur Orge FC 1 / Athis-Mons USO 1

Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat aux deux clubs et à l'arbitre pour sa réunion du 16 novembre 2021.

FMI NON PARVENUES DU 7 NOVEMBRE 2021

D2/B

Wissous FC 1 / Vigneux CO 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/B

Montgeron ES 2 / Palaiseau-Villebon 4

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.



TI 72 h du 7 novembre 2021 à jouer le 19 décembre 2021

SGSSP 2 / Plessis Pâté ES1 * D4/B

Match remis du 26 septembre 2021 à jouer le 19 décembre 2021

Saint Germain Arpajon 1 / Mennecey CS 2 * D4/B

Match remis du 24 octobre 2021 à jouer le 9 janvier 2022

Saint Germain Arpajon 1 / SGSSP 2 * D4/B

Match remis du 31 octobre 2021 à jouer le 19 décembre 2021

Massy 91 FC 2 / Savigny Foot CO 1 * D2/B

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 7 NOVEMBRE 2021

D2/B

Paray FC 1 / Grigny FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/C

Villabé ETS 1 / Athis-Mons USO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 novembre 2021.

TI 72 h du 7 novembre 2021 à jouer à une date ultérieure

Aigle Fertoise 1 / Vert le Grand US 1 * D3/B

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Viry Chatillon ES 2 / Grigny US 1 * D1 * Du 16 janvier 2022 au 28 novembre 2021

Accord de la Commission.

Match n° 23562453 du 21 novembre 2021

Orsay Bures FC 1 / Draveil FC 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriels de Draveil FC et d'Orsay Bures FC.

La rencontre est maintenue au 21 novembre 2021.



CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 7 NOVEMBRE 2021

D2/B

Montgeron ES 11 / Boussy-Quincy FC 11

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match remis du 26 septembre 2021 à jouer le 19 décembre 2021

St Chéron ES 11 / Saint Germain Arpajon 1 * D1

Match remis du 3 octobre 2021 à jouer le 9 janvier 2022

Saint Germain Arpajon 11 / Villabé ETS 11 * D1

Match remis du 10 octobre 2021 à jouer le 20 février 2022

Saint Germain Arpajon 11 / Paray FC 12 * D1

Match remis du 7 novembre 2021 à jouer le 27 février 2022

Saint Germain Arpajon 11 / Gif Sfoc 11 * D1

Match n° 23538359 du 7 novembre 2021

Benfica Yerres 13 / Champlan FCO 11 * D4/B

Demande de Benfica Yerres d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Benfica Yerres pour demande tardive.

Le match retour se jouera le 30 avril 2022 au stade Léo Lagrange N°2 à Yerres.

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Benfica Yerres.

Amende réglementaire à Benfica Yerres pour forfait.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 24 OCTOBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Poule B

Ulis CO 8 / Epinay S/ Orge SC 8

Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat aux deux clubs et à l'arbitre pour sa réunion du 16 novembre 2021.



FMI NON PARVENUES DU 7 NOVEMBRE 2021

Poule C

Boussy-Quincy FC 8 / Saint Chéron ES 8

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Poule D

Villabé ETS 8 / Courcouronnes FC 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Villabé pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Poule F

Montgeron ES / Lisses Foot 91

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 novembre 2021.

TI 72 h du 7 novembre 2021 le 19 décembre 2021

Wissous FC 8 / St Vrain-Marolles 8 * Poule B

+55 ANS

Feuille de match non parvenue du 24 octobre 2021 – 1^{er} rappel

La Commission demande la feuille de match ou sa copie recto et verso au club recevant pour sa réunion 16 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Milly Gatinais FC 10 / Igny AFC 10

Match remis du 7 novembre 2021 à jouer le 19 décembre 2021

Athis-Mons USO 10 / Verrières le Buisson 10 * Poule B

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB FC 10 / Viry Chatillon ES 10 * Poule B

Accord de la Commission.